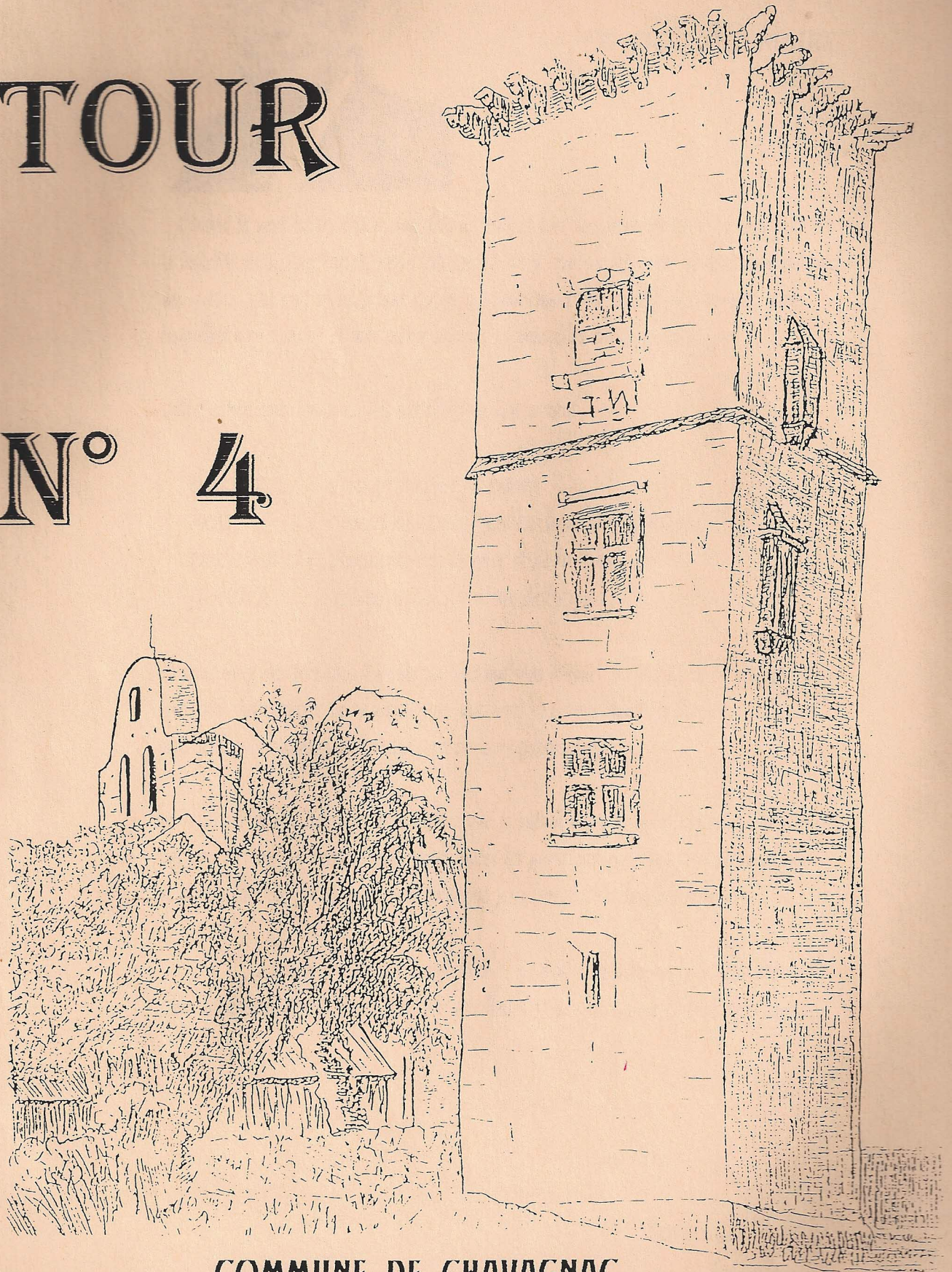


# VUE DE LA TOUR

N° 4



COMMUNE DE CHAVAGNAC  
BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

JANVIER 99



## LE MOT DU MAIRE

*Comme le veut la tradition, une fois de plus et toujours avec plaisir, je vous présente le bulletin municipal "VUE de le TOUR N°4" à travers lui, nous voulons vous informer des actions qui sont menées tant sur le fonctionnement que sur l'investissement, pour lesquelles mon Equipe et moi-même sommes responsables envers vous.*

*Cette année nous avons eu des satisfactions concernant*

- JUILLET : Passage du Tour de France*
- AOÛT : Concert en l'Eglise "Les Orchestrades de Brive"*
- DECEMBRE : illumination de l'Eglise et de la Tour*
- JANVIER : Démarrage des travaux de l'Eglise*

*Si vous avez des terrains à vendre ou des maisons à louer à l'année, il serait bon que vous en informiez la Mairie, pour que nous puissions ensemble donner satisfaction aux nombreuses demandes que nous recevons régulièrement.*

*Je voudrais en profiter pour vous redire que je suis à votre Ecoute le matin à la Mairie, par courrier ou sur rendez-vous, pour toutes les questions que vous vous posez ou que vous voudriez me poser, et auxquelles je me ferai un plaisir de vous répondre.*

*Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous adresse, Chavagnacoises et Chavagnacois, nos Meilleurs Voeux de Bonne et Heureuse Année.*

Le Maire

D. CLOUZARD

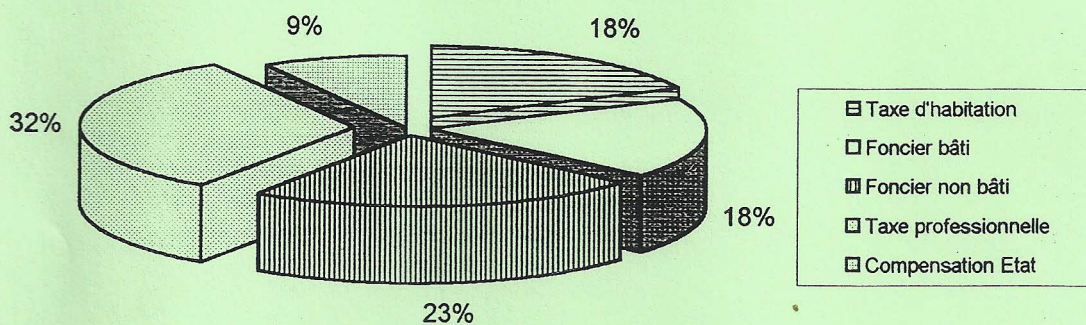
## LE BUDGET avec Monsieur le Maire

Les recettes communales dites "Contributions Directes" se répartissent en 4 Taxes distinctes dont le taux varie.

Taxe d'habitation (TH)	07.56 %
Foncier Bâti (FB)	12.26 %
Foncier Non Bâti (FNB)	100.22 %
Taxe Professionnelle TP)	22.92 %

Pourcentage des recettes "CONTRIBUTIONS DIRECTES" 472 796 Frs

Taxe d'habitation	18 %
Foncier bâti	18 %
Foncier non bâti	23 %
Taxe professionnelle	32 %
Compensation Etat	9 %



Pour information vous trouverez ci-dessous le montant de certaines dépenses obligatoires auprès de structures extérieures :

Contingent Aide sociale	27 000
Contingent Incendie	38 000
SIRTOM (ordures ménagères)	98 000
SIVOMAC (syndicat de Terrasson)	70 500
SIVOS (Ecoles du RPI)	73 800
	-----
	307 300

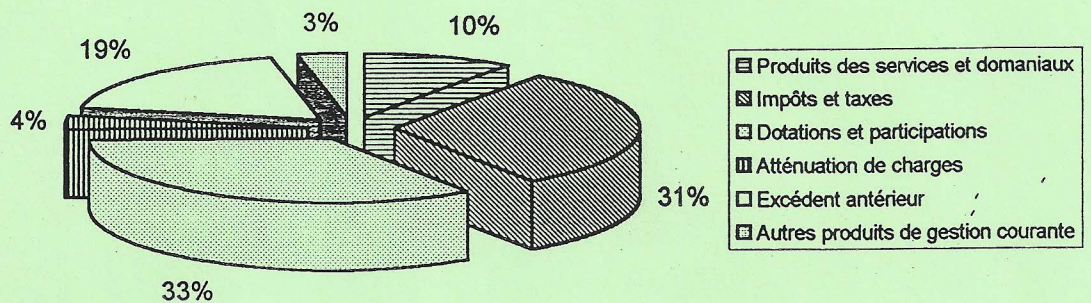
soit 20.54 % du budget

# LE BUDGET avec Monsieur le Maire

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 493 874 Frs

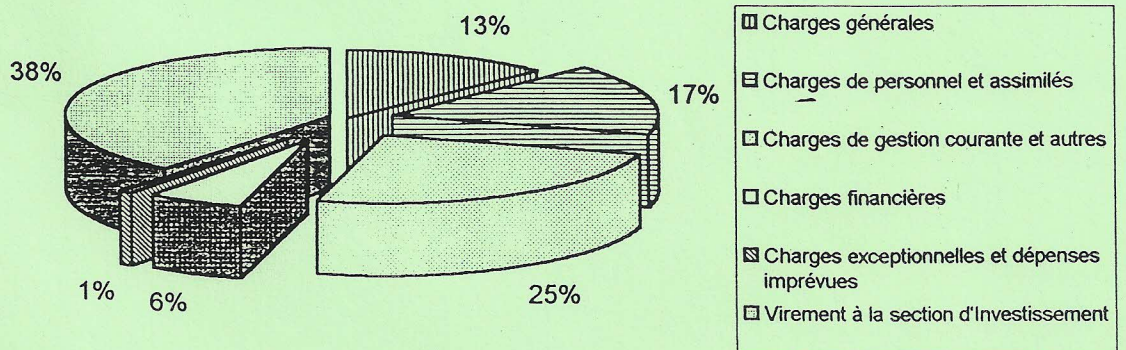
Produits des services et domaniaux	10 %
Impôts et taxes	31 %
Dotations et Participations	33 %
Autres produits de gestion courante	4 %
Excédent antérieur	19 %
Atténuation des charges	3 %



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 493 874 Frs

Charges générales	13 %
Charges de personnel et assimilés	17 %
Charges de gestion courante et autres	25 %
Charges financières	6 %
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	1 %
Virement à la section d'Investissement	38 %

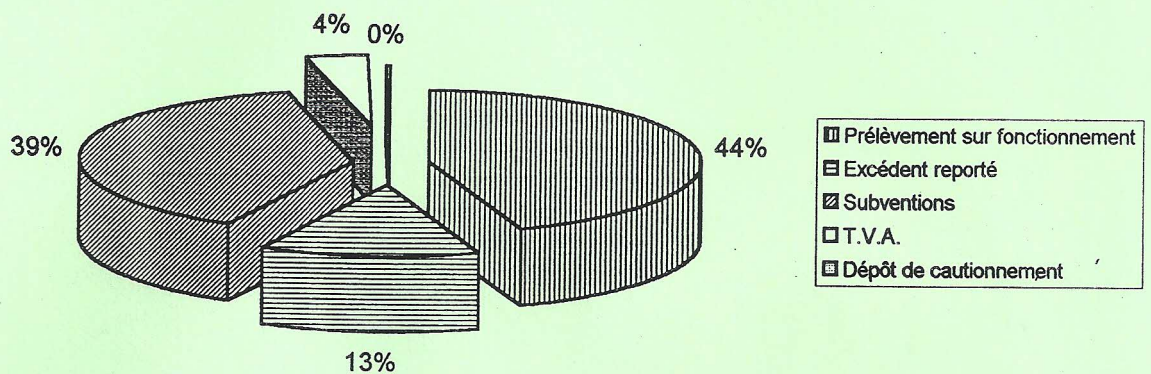


# LE BUDGET avec Monsieur le Maire

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 318 900 Frs

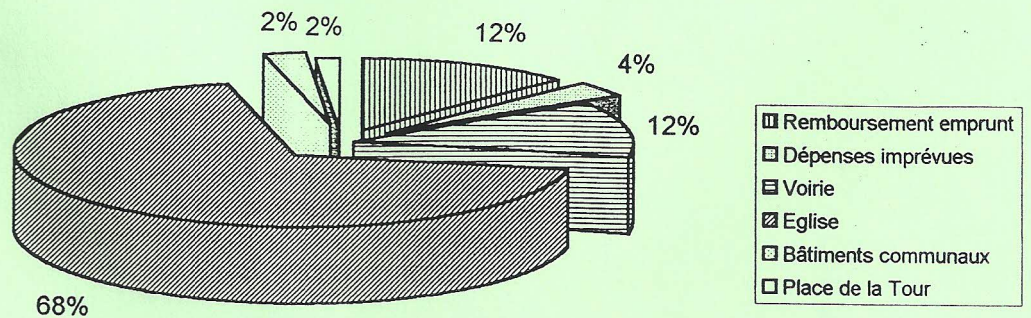
Prélèvement sur Fonctionnement	44 %
Excédent reporté	13 %
Subventions	39 %
T.V.A.	4 %
Dépôt de cautionnement	0 %



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 318 900 Frs

Remboursement d'emprunt	12 %
Dépenses imprévues	4 %
Voirie	12 %
Eglise	68 %
Bâtiments communaux	2 %
Place de la Tour	2 %



## Recensement de la population : c'est pour bientôt ! En mars 99.

Quel est le nombre d'habitants, dans la commune, le département, la région, le pays ? Quelles sont les conditions de logement, la composition des ménages, la pyramide des âges, le niveau d'études, les professions exercées, les modes de transport ? C'est entre autres à ces questions essentielles que le recensement permet de répondre.

Le dernier recensement a eu lieu en 1990. Depuis, le nombre d'habitants a changé, les conditions de vie aussi, les besoins ont évolué. Il est indispensable d'avoir des indications chiffrées exhaustives et fiables, pour prendre des décisions importantes qui engagent l'avenir. Et ce qui est vrai pour la collectivité nationale l'est encore plus pour la commune. Le prochain recensement aura donc lieu en mars 1999.

### Un outil de réflexion, de décision et d'action

Disposer de données actualisées est également primordial pour que les analyses, les mesures prises et les projets correspondent effectivement à la réalité et aux besoins de la population. Les résultats sont utilisés pour conduire la politique de l'emploi, de la protection sociale et sanitaire et d'équipements (transports, crèches, hôpitaux, écoles, équipements sociaux, culturels et sportifs ...) au niveau national et au niveau local.

### Le recensement contribue à la vie du pays et de la commune

Collectivités locales et pouvoirs publics ne sont pas les seuls à utiliser les résultats du recensement. Les entreprises ont besoin de connaître la clientèle potentielle et la disponibilité de main-d'œuvre pour implanter une usine, un centre commercial, par exemple. Les associations œuvrant dans les domaines sociaux s'en inspirent pour leurs actions. On comprend pourquoi il est nécessaire que chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, réponde aux questionnaires du recensement.

### C'est très simple d'y participer

Le recensement dans les appartements et les maisons individuelles commence le 8 mars 1999. Les questionnaires sont déposés et retirés à votre domicile par l'un des agents recenseurs recrutés par la mairie. Tous ont reçu une formation et disposent d'une carte officialisant leur fonction. Ils peuvent bien sûr vous aider à les remplir, dans le respect du secret professionnel auquel ils sont tenus sous peine de sanction.

Les personnes vivant en "communautés" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février.

### Le respect strict de la confidentialité et de l'anonymat

Que deviennent les informations individuelles recueillies ? Des statistiques : c'est le but exclusif du recensement. Ces informations sont, en effet, transmises uniquement à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) qui les traite sans les noms et les adresses. Autrement dit elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.

### Chacun compte dans la commune et se compte !

La précision du recensement détermine son intérêt. Si des personnes vivant dans la commune n'y figurent pas, la "photographie" est incomplète et les résultats faussés. Savez-vous que si une seule personne ne répond pas à chacun des 115 000 agents recenseurs, une ville de la taille de Caen<sup>1</sup> disparaît de la carte de France ! Dès le 8 mars, réservez-leur le meilleur accueil.

